



Conseil économique et social

Distr. générale
10 février 2004
Français
Original: anglais

Commission du développement durable

Douzième session

14-30 avril 2004

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Groupe thématique pour le cycle d'application 2004-2005

Document de travail présenté par les grands groupes

Note du Secrétariat

Additif

Action des autorités locales^{**}

* E/CN.17/2004/1.

** Le présent document a été établi par le Conseil international des initiatives écologiques locales. Les vues exprimées ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies.



Eau, assainissement et établissements humains : action des autorités locales

1. Introduction

1. Les autorités locales jouent un rôle de premier plan à l'appui des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Elles utilisent des instruments divers et prennent des mesures spéciales pour instaurer la stabilité à l'échelon local.

2. Toutefois, les autorités locales sont préoccupées par la lenteur du processus de décentralisation et ses effets sur les politiques en faveur des pauvres. Elles sont aussi préoccupées par la méconnaissance des incidences de la privatisation des services et par l'absence d'un dialogue constructif entre les différents niveaux de gouvernement et les autres parties prenantes. Comme on a pu le noter au cours des préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable¹, ces préoccupations trouvent un écho dans la pauvreté, l'insécurité et la violence, la dégradation de l'environnement ou l'exacerbation des effets des catastrophes, qu'elles soient naturelles ou provoquées par l'homme. Autant d'obstacles majeurs au développement durable. À la douzième session de la Commission du développement durable, le Conseil international des initiatives écologiques locales a souhaité continuer à mettre l'accent sur ces questions, car il est persuadé que tout progrès doit être évalué par rapport aux obstacles qui nous séparent de la stabilité à l'échelon local.

3. Lors du Sommet de Johannesburg, les autorités locales ont en outre fait valoir qu'il était possible de venir à bout de ces obstacles en créant des économies locales viables, en créant des communautés justes, paisibles et solides, et en rationalisant ou en réduisant notre consommation de ressources (biens indivis mondiaux). Pour ce qui est de l'eau et de l'assainissement, il est nécessaire d'assurer la mise en place de mécanismes d'approvisionnement durable qui permettent d'alimenter tous les foyers en eau, à des prix raisonnables, et de veiller au règlement des conflits locaux et régionaux qui portent sur les ressources en eau et des questions relatives à la gestion de la demande en eau. Seul un système intégré de gestion des ressources en eau peut permettre d'exécuter un programme aussi complexe. De même, la gestion intégrée de l'eau et de l'assainissement exige une planification et une gestion intégrées de l'habitat. Pour les autorités locales, les objectifs relatifs à l'amélioration de l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'habitat sont intrinsèquement liés.

4. Après le Sommet de Johannesburg, les autorités locales ont organisé des réunions régionales en Amérique latine, en Europe, dans la région Asie-Pacifique et en Afrique, afin de déterminer si les engagements pris lors du Sommet avaient été tenus. À tous les niveaux, dans le monde entier, les gouvernements ont aujourd'hui davantage conscience de leur rôle et de leurs responsabilités qu'avant le Sommet. Lors de ces réunions régionales, les participants se sont prononcés à l'unanimité pour le renforcement de l'administration locale grâce au renforcement des capacités, et pour la création de cadres législatifs et de politique générale à l'appui de la décentralisation. Certaines réunions, telles que le tout récent Sommet Africites²,

¹ Document de concertation émanant des autorités locales – accélérer le développement durable : l'action locale fait avancer le monde (E/CN.17/2002/PC.2/6/Add.5).

² <<http://www.pdm-net.org/africites/new/eng/summit.htm>>.

tenu en décembre 2003 à Yaoundé, ou le Congrès mondial des autorités locales³, tenu en novembre 2003 à Athènes, ont permis d'examiner et d'apprécier diverses stratégies et divers instruments de mise en oeuvre des politiques à l'échelon local.

5. Les collectivités locales et les associations qui leur sont reliées ont aussi participé au troisième Forum mondial de l'eau qui s'est tenu à Osaka, Kyoto et Shiga, en mars 2003. Toutefois, les villes et les municipalités sont extrêmement préoccupées par l'absence générale de référence à l'administration locale dans les documents officiels issus du Forum. Il s'avère nécessaire de partager davantage les activités de suivi du Forum et d'autres réunions internationales avec les responsables des collectivités locales.

6. Tout comme les réunions ministérielles, les réunions municipales ont aussi donné lieu à la rédaction de déclarations et de programmes d'action, que ce soit à Johannesburg⁴, Nuñoa⁵, Kolding⁶, Sydney⁷ ou Yaoundé. Ces textes révèlent que les intéressés ont conscience qu'il est nécessaire de s'attaquer différemment aux problèmes. Le temps des déclarations et des présentations interminables est révolu et les collectivités locales souhaitent désormais proposer des actions concrètes à l'intention des quelque 800 millions de citoyens qui ne jouissent pas d'un accès assuré à l'eau potable, du milliard d'individus qui vivent dans des conditions d'hygiène insatisfaisantes, ou des habitants des bidonvilles.

2. Eau et assainissement

7. Les collectivités locales doivent relever le défi sur différents fronts :

a) L'accès aux sources de financement internationales, multilatérales et bilatérales aux fins de l'infrastructure est très limité. Dans de nombreuses régions, ce problème est lié au risque de change et à l'incapacité de l'administration locale à mettre en place un dispositif qui permette d'obtenir des taux de financement compétitifs;

b) Lorsque la décentralisation et la réforme du secteur des eaux sont menées simultanément, il n'est pas rare que les responsables locaux perdent de vue les attentes des usagers, à savoir une prestation de services fiable;

c) La prestation de services (ou son absence) n'a pas les mêmes conséquences sur la vie des hommes que sur celle des femmes. Du point de vue des collectivités locales, les instruments qui permettraient de traiter de façon efficace et rationnelle les problèmes liés au sexe dans la fourniture en eau et l'assainissement ne sont pas encore suffisamment répandus;

d) Les procédés et les instruments qui permettraient d'assurer la fiabilité de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (et pourraient comprendre diverses formes de partenariats voire la privatisation des services) ne sont pas aisément disponibles. À l'heure actuelle, les milieux politiques locaux ont une

³ <<http://www.iclei.org/worldcongress/>>.

⁴ <http://www.iclei.org/lgs/johannesburg_call.htm>, <http://www.iclei.org/rioplusten/wssd_docs.html>.

⁵ <<http://www.nunoa.cl/iclei/documentos/carta/>>.

⁶ <<http://www.kl.dk/koldingconference>>.

⁷ <<http://www.iula-aspac.org/Index.htm>>.

compréhension extrêmement limitée de ces mécanismes, et des décisions mal avisées peuvent avoir des conséquences graves à long terme.

8. Les collectivités locales appellent donc à prendre les mesures suivantes :

a) Il s'avère urgent de procéder à une évaluation complète des recommandations faites par le Groupe mondial chargé d'étudier le financement des infrastructures d'adduction d'eau⁸, et de mettre au point des instruments et des mécanismes qui permettent d'augmenter le volume du financement destiné à l'infrastructure locale de distribution de l'eau et d'assainissement;

b) La gestion des eaux est directement touchée par les mesures de décentralisation et la mobilisation des collectivités locales par d'autres parties prenantes. Les processus participatifs aux fins de la mise en oeuvre d'Action 21 à l'échelon local⁹ qui ont été créés par bon nombre de collectivités locales dans le monde ont besoin d'un appui constant à tous les niveaux, afin de garantir que les bonnes mesures sont prises dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. En s'inspirant des expériences qui se rattachent à la mise en oeuvre d'Action 21 à l'échelon local, il serait possible de trouver une solution aux problèmes de l'inégalité entre les sexes et d'autres injustices;

c) Il est indispensable de renforcer les capacités des dirigeants locaux à prendre des décisions à long terme dans le cadre d'une initiative à court terme, si l'on vise le développement durable de l'infrastructure locale;

d) Il s'avère essentiel de mettre au point des programmes de logement qui permettent aux ménages à faible revenu d'être mieux servis en ce qui concerne la distribution de l'eau et l'assainissement;

e) Dans les zones d'implantations sauvages, il conviendrait d'octroyer aux habitants un droit d'occupation et de permettre aux services publics de les raccorder au réseau de distribution d'eau et de collecte des eaux d'égout;

f) Il est important d'assurer une bonne gestion des affaires urbaines. À cet égard, nous nous félicitons des excellents résultats de la campagne menée par Habitat pour promouvoir les principes de la bonne gouvernance urbaine¹⁰. De même, nous appelons à un élargissement de l'appui fourni au Dialogue sur l'eau et la gouvernance, lancé à Johannesburg en 2002, dans le cadre du Partenariat mondial pour l'eau¹¹;

g) Il est essentiel que les dirigeants locaux développent les capacités mises à leur disposition afin de mieux comprendre les implications des diverses options qui s'offrent à eux dans le domaine de la prestation des services, notamment la privatisation et la création de partenariats;

h) Il est nécessaire de cibler davantage l'échange d'informations pour permettre aux municipalités de mieux se connaître les unes les autres.

⁸ <<http://www.worldwatercouncil.org/download/CamdessusReport.pdf>>.

⁹ *Second Local Agenda Survey Report, World Summit for Sustainable Development Background Paper No 15.*

¹⁰ <<http://www.unhabitat.org/campaigns/governance/>>.

¹¹ <<http://www.gwpforum.org/gwp/library/Governance.pdf>>.

3. Établissements humains

9. L'action menée pour parvenir à améliorer la qualité de la vie des habitants des taudis jouera en faveur des initiatives axées sur l'eau et l'assainissement. De fait, il paraît peu probable d'obtenir une victoire sur ce front si l'on ne se préoccupe pas, en parallèle, de faciliter l'accès des plus démunis à un abri. Les préoccupations dans ce secteur sont très proches de celles qui concernent l'eau et l'assainissement, à savoir les ressources financières, la gouvernance (y compris la décentralisation) et la pauvreté. À l'heure actuelle, les collectivités locales sont à la traîne lorsqu'il s'agit de développer les capacités dans ces domaines.

10. Les collectivités locales doivent relever le défi sur les fronts suivants :

a) De même que dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, la marge de manoeuvre allouée aux collectivités locales pour trouver une solution à l'occupation illégale des terrains est souvent floue;

b) L'urbanisation progresse à une cadence accélérée. Les populations urbaines sont grossies par un exode rural massif;

c) Les normes environnementales qui s'appliquent à la construction de logements demeurent insatisfaisantes, voire inexistantes;

d) On assiste à une extension du phénomène des sans-abris et à une augmentation des problèmes liés à l'habitat social, tandis que les dépenses dans ce domaine régressent. Le problème des sans-abris n'est pas seulement un problème quantitatif dont la solution se borne à la production de logements : il est également nécessaire de s'attaquer à la pauvreté, à la sûreté et à la sécurité;

e) On continue de noter un certain nombre d'inadéquations de la politique liée à l'occupation des sols et à la planification de la mobilité, aux transports publics, au logement durable, à la réglementation de la construction, ainsi qu'à l'hygiène du milieu.

11. Les collectivités locales appellent donc à prendre les mesures suivantes :

a) Il faut reconnaître que l'occupation illégale des terrains est un problème qui touche certaines de nos communautés et que ces implantations sauvages ont besoin de services de base. La responsabilité de la prestation des services revient donc à toutes les parties prenantes, y compris le gouvernement à tous les niveaux de l'administration;

b) Il est nécessaire de revoir les normes nationales en matière de logement, afin d'assurer leur adéquation aux diverses régions. En outre, il faudrait veiller, à l'échelon national, au respect de ces normes;

c) Il est essentiel que les collectivités locales participent aux programmes nationaux, multinationaux et bilatéraux destinés à rendre le logement accessible à tous;

d) Il est nécessaire d'établir des stratégies de développement nationales qui favorisent le dialogue et la coopération entre les juridictions locales, urbaines et rurales, afin d'assurer une meilleure cohérence à l'échelle régionale;

e) Il faudrait promouvoir l'établissement de réseaux entre les collectivités locales permettant l'achat de biens et de services (tels que les transports publics,

l'offre d'abris ou la distribution d'eau et l'assainissement), qui répondent à certains critères de durabilité, afin d'assurer la stabilité des schémas de consommation et de production.

4. Conclusions

12. L'urbanisation galopante des sociétés à travers le monde exige que l'on établisse de nouvelles stratégies pour palier les lacunes dans les domaines de l'assainissement, de l'accès à l'eau potable et de la disponibilité des abris. L'accès équitable et durable des pauvres à l'eau potable, à l'assainissement et à un abri ne pourra se faire qu'au prix d'une décentralisation des responsabilités au niveau local et grâce à l'appui de citoyens avisés. La transparence, la responsabilité et l'intégration, éléments fondamentaux de la mise en oeuvre d'Action 21 à l'échelon local, sont indispensables à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

13. La communauté internationale ne se consacre pas autant aux questions urbaines qu'aux questions rurales. Chacun devrait s'en préoccuper étant donné que, bientôt, la majorité de la population mondiale vivra en zone urbaine. Il est donc nécessaire de trouver un équilibre dans la satisfaction des besoins des habitants des villes et des campagnes.

14. Nul doute que les collectivités locales seront à la hauteur de leur tâche, mais elles auront besoin pour ce faire de la participation active et de l'appui de toutes les parties prenantes.
